

# Réveillez votre épargne



Profitez d'un complément de revalorisation de 1 %<sup>(1)</sup> en 2025 et 2026 sur la part investie sur le support en euros GAIPARE pour les versements<sup>(2)</sup> effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 30 juin 2025. Ce complément s'ajoute aux taux de participation aux bénéfices annuels, nets de frais de gestion avant prélèvements sociaux, déterminés pour 2025 et 2026.

Cette majoration s'applique aux versements effectués sur les contrats suivants : GAIPARE Fidelissimo, GAIPARE Fidelissimo Capitalisation, GAIPARE Selection, GAIPARE Select F, GAIPARE II, GAIPARE Selectissimo et GAIPARE Selectissimo Capitalisation.

Les modalités d'application de ce complément de revalorisation sont définies dans la note d'information de ce bonus exceptionnel.

Pour bénéficier de ce bonus, il faut que l'adhésion soit toujours en cours et qu'un capital soit présent sur le support en euros Fonds GAIPARE à la date d'attribution.

## L'association GAIPARE a un engagement quotidien à vos côtés

Forte de 38 000 adhérents et d'un savoir-faire enrichi de 40 ans d'expérience, l'Association GAIPARE est une association indépendante qui assure la représentation et la prise en charge des intérêts collectifs de ses adhérents. Elle négocie auprès de son partenaire Allianz Vie des contrats conçus dans l'intérêt

exclusif de ses adhérents et veille à leur bonne exécution et gestion. Rejoindre GAIPARE, c'est aussi bénéficier d'événements et de services privilégiés.

## La solidité d'un grand Groupe pour vous accompagner dans la durée

Présent dans 70 pays, Allianz est le 1<sup>er</sup> assureur européen<sup>(3)</sup> et la première marque d'assurance au monde<sup>(4)</sup>.

C'est aussi un leader mondial de la gestion d'actifs. Avec plus de 5,2 millions de clients et 7 500 collaborateurs présents sur tout le territoire pour vous accompagner au quotidien dans la réalisation de vos projets, Allianz en France est un assureur solide.

Sa solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui correspond à la richesse de l'entreprise rapportée à ses engagements vis-à-vis de ses assurés, y compris en cas d'événements exceptionnels non prévisibles. Avec un ratio de solvabilité de 209 %<sup>(5)</sup> dépassant largement le minimum de 100 % requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir l'intérêt de ses clients dans la durée.

- (2) Ne sont pas concernés par ce bonus :
- les versements réguliers,
  - le capital transféré et l'éventuel versement réalisé simultanément en cas d'adhésion réalisée dans le cadre d'une transformation prévue à l'article 125 0 A du Code général des impôts.
- (3) 1<sup>ère</sup> capitalisation boursière en Europe au 01/01/2025.  
 (4) Selon le classement Interbrand des meilleures marques 2024.  
 (5) Valeur au 30 septembre 2024.



**Bonus exceptionnel :**  
**+ 1 %<sup>(1)</sup> en 2025**  
**et 2026.**

(1) Taux annuel net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux.

Allianz Vie - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 681 879 255 € - Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 340 234 962 R.C.S. Nanterre. [www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

GAIPARE - Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne - Association à but non lucratif, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Siège social : 4, rue du Général Lanrézac - 75017 Paris. [www.gaipare.com](http://www.gaipare.com)

